

« Eclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité »

Le SIECF exerce la compétence éclairage public pour les communes lui ayant transféré la compétence selon deux options (investissement seul ou investissement et exploitation-maintenance)

Exploitation-Maintenance :

La maintenance annuelle représente environ 750 interventions sur l'ensemble des 56 communes adhérentes.

Le SIECF répond aux Déclarations de Travaux et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux pour ses communes adhérentes. En 2021, cela représentait environ 5 500 DT/DICT.

Si son état de fonctionnement est acceptable, le matériel déposé lors de chantiers de rénovation fait l'objet d'un réemploi dans d'autres communes pour l'utilisation en maintenance.

Investissement :

Le SIECF accompagne les communes dans leurs projets de transition énergétique et encourage notamment les travaux de rénovation des installations d'éclairage public peu performantes et énergivores.

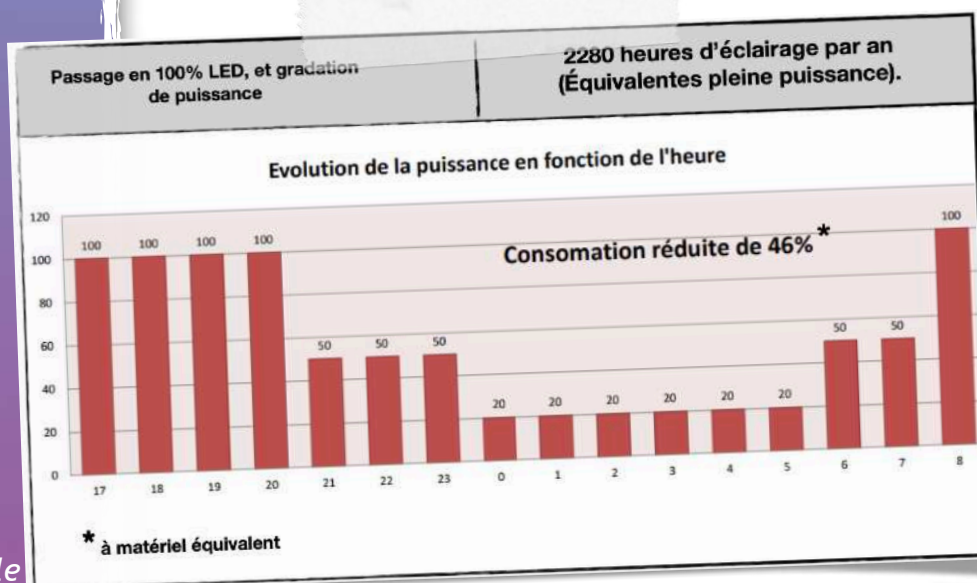
Ainsi, ce sont entre 1 000 et 1 500 points lumineux rénovés chaque année sur le territoire du SIECF.

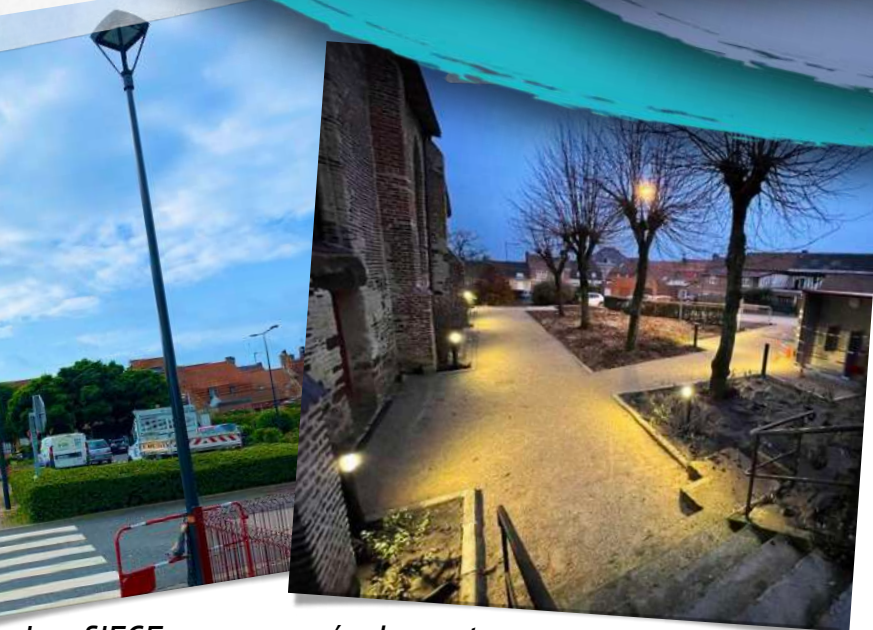
Depuis 2016, les rénovations, créations et extensions d'éclairage public sont systématiquement réalisées en lanternes à technologie LED avec gradation ou extinction au choix de la commune.

La gradation permet d'optimiser les consommations énergétiques tout en assurant la sécurité des administrés.

La gradation type mise en place se décompose en cinq plages horaires selon l'illustration ci-dessous (basé sur la nuit la plus longue - amplitude d'hiver) :

- ✓ De l'allumage jusqu'à 21h : 100% de la puissance
- ✓ De 21h à minuit : 50% de la puissance
- ✓ De minuit à 5h : 20% de la puissance nominale
- ✓ De 5h à 7h : 50% de la puissance
- ✓ De 7h jusqu'au lever du soleil : 100% de la puissance nominale





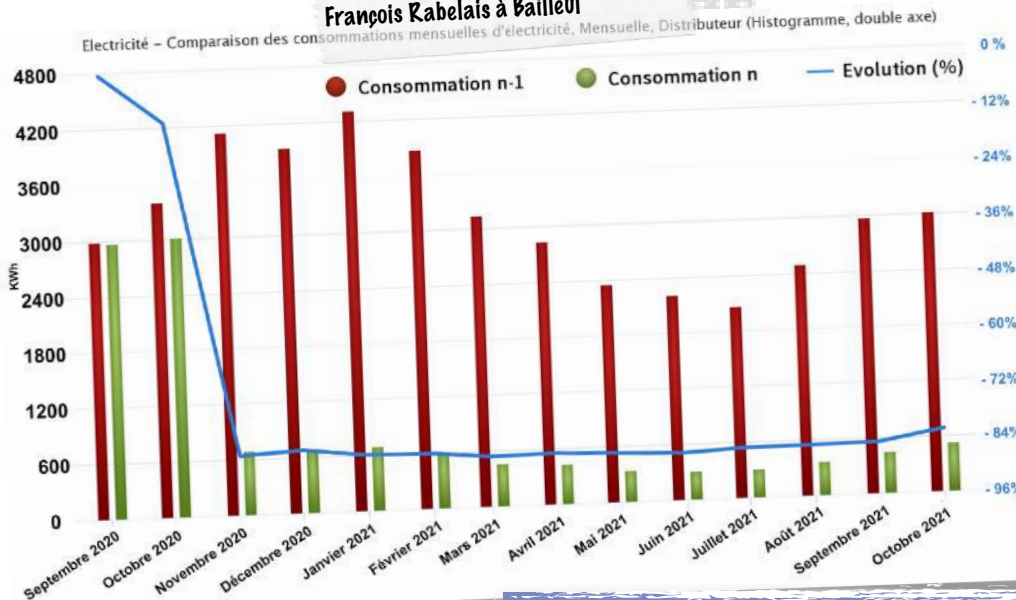
La gradation et la coupure ne sont pas cumulables actuellement pour des raisons technologiques, cependant les économies d'énergie sont semblables (46% vs 50%)

L'éclairage par détection peut être installé pour produire 10% de sa puissance en continu et augmentera à 100% pendant 3min lors de la détection. Ce système est adapté pour l'éclairage des parkings, impasses et pistes cyclables.

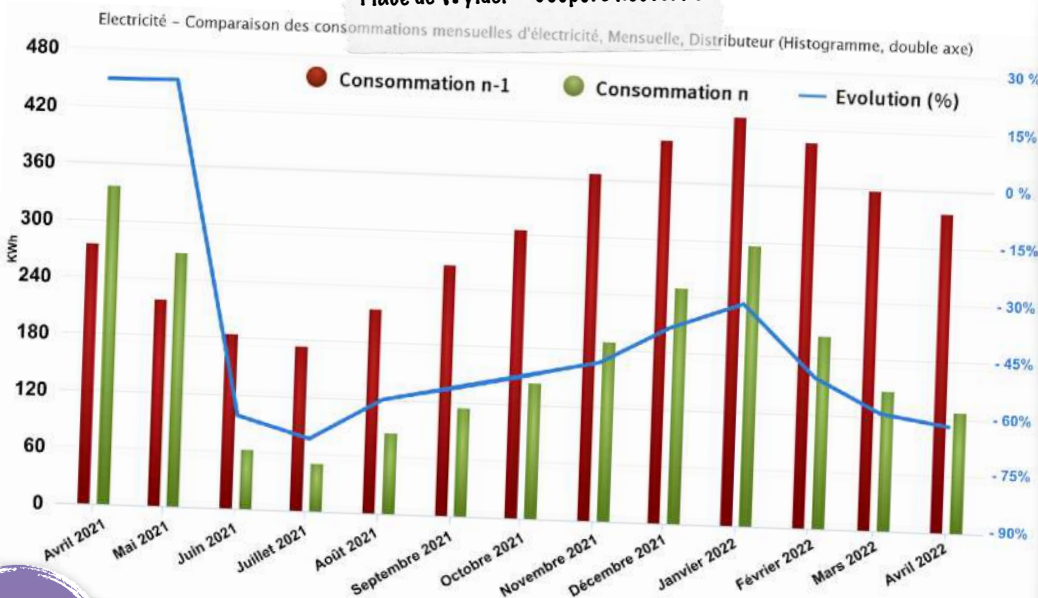
Le SIECF propose également aux communes, l'implantation de mâts solaires dans les zones isolées, dépourvues d'obstacle telle que la végétation dense. Ce type d'éclairage est une solution économique et écologique sur lequel la gradation et la coupure sont également possibles.

La coupure de nuit est également proposée, elle permet l'extinction complète de l'éclairage public aux heures définies par le Maire pour préserver la biodiversité ou pour réduire la pollution visuelle de nuit. Une coupure programmée entre 23h et 5h permet de réduire les consommations énergétiques d'environ 50%.

EP rénové avec gradation : Quartier François Rabelais à Bailleul



Place de Wylder - Coupure nocturne




Le matériel proposé et installé est majoritairement fabriqué en France (Abel, Eclatec, Fonroche, GHM). Les Maires conservent le choix esthétique du matériel (forme et couleur des mâts et lanternes).

L'ensemble des chantiers est réalisé par les attributaires des marchés de travaux du SIECF. Ces marchés publics incluent systématiquement une clause d'insertion sociale équivalente à 35h d'insertion pour 60 000€ HT de travaux commandés.

Le syndicat gère également l'installation de « feux récompense » et de « feux microrégulés »


FEU VERT RÉCOMPENSE
EN SECTION COURANTE

Le feu est **rouge** avant toute détection de véhicule.




Le conducteur respecte la vitesse, le feu passe au **vert**.


JAMAIS de FEU VERT RÉCOMPENSE en carrefour ou sur passage piéton




FEUX MICRO-RÉGULÉS
EN CARREFOUR OU SUR PASSAGE PIÉTON



Le capteur détecte l'arrivée d'un véhicule: **LE FEU PASSE AU VERT**, car il n'y a aucun autre usager à l'intersection (véhicule ou piéton).



Le capteur détecte l'arrivée d'un véhicule: **LE FEU NE PASSE PAS AU VERT**, car un autre usager (véhicule ou piéton) est arrivé en premier à l'intersection.



Même règle sur un passage piéton sans carrefour.

Le Syndicat répond aux appels à projets départementaux, régionaux et nationaux afin d'obtenir des fonds pour accompagner les communes dans leurs travaux de rénovation de l'éclairage public. Le SIECF a pu bénéficier de fonds Projets Territoriaux Structurant et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

PROGRAMME
ACTEE Lum'acte

APPEL À PROJETS
LUM'ACTE

Une candidature à l'appel à projet national Lum'ACTE porté par la FNCCR est actuellement en cours de rédaction. En cas d'obtention, il permettra la réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques de l'éclairage public ainsi que l'élaboration d'un **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière**.

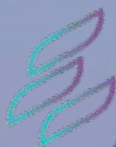
FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE
TERRITOIRE D'ENERGIE

Siège en Mairie d'Hazebrouck
Bureau : 30 rue Warein

BP 70189 - 59524 HAZE BROUCK
03.28.43.44.45

siecf@ville-hazebrouck.fr



territoire
d'énergie
FLANDRE



@siecf



@siecf59



@siecf59